



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3752<sup>e</sup> séance

Vendredi 14 mars 1997, à 16 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Włosowicz . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	Costa Rica . . . . .	Mme Incera
	Égypte . . . . .	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Gnehm
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Ladsous
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Konishi
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Portugal . . . . .	M. Monteiro
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Gomersall
	Suède . . . . .	M. Osvald

## Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière avec l'Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1997/198)

*La séance est ouverte à 16 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Tadjikistan et le long de la frontière avec l'Afghanistan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1997/198)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1997/198. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/216, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1997/169, lettre datée du 24 février 1997, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1997/209, lettre datée du 10 mars 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Tadjikistan. Je lui donne la parole.

**M. Alimov** (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de ces fonctions importantes et lourdes de responsabilité.

Le rétablissement de la paix, de la stabilité et de la concorde civile au Tadjikistan était et reste la tâche principale que s'efforce de résoudre mon gouvernement. Animé d'une volonté ferme de parvenir à un règlement pacifique du conflit, les dirigeants de mon pays ont avancé graduellement et sans fléchir vers cet objectif. Les efforts résolus du Président de la République, M. Rakhmonov, ont permis de progresser vers une réconciliation nationale complète.

Comme on le sait, l'accord du 17 septembre 1994, le protocole relatif aux principes fondamentaux concernant l'instauration de la paix et l'entente nationale au Tadjikistan, en date du 17 août 1995, et les accords conclus à Ashgabat et Khusdeh ont été des étapes décisives. Les pourparlers directs entre le Président Emomali Rakhmonov et le chef de l'Opposition tadjike unie (OTU), Sayed Abdullo Nuri, ont grandement favorisé le règlement du conflit intertadjik. Les documents qu'ils ont signés à Moscou, le 23 décembre 1996, ont ouvert la voie à une véritable possibilité de parvenir à l'harmonie nationale. Les négociations qui ont eu lieu par la suite à Téhéran ont encore renforcé le processus de paix. L'accord de cessez-le-feu conclu entre les forces gouvernementales et l'Opposition tadjike unie n'a pas été violé une seule fois depuis décembre 1996.

La rencontre entre le Président du Tadjikistan et les dirigeants de l'OTU à Mashhad, les 20 et 21 février 1997, au cours de laquelle ont été définitivement réglées quelques questions litigieuses liées au statut de la Commission de réconciliation nationale, a imprimé un nouvel élan au processus de paix et l'a rendu fondamentalement irréversible.

L'examen des questions militaires les plus complexes a marqué une étape importante dans le renforcement de la confiance. La série de pourparlers intertadjiks qui se sont déroulés à Moscou du 26 février au 8 mars a été entièrement consacrée à cet ensemble de questions. Ces pourparlers viennent de s'achever avec succès par la signature d'un Protocole relatif aux questions militaires qui comprend un accord de réinsertion, de désarmement et de dissolution des unités armées de l'OTU, la réforme des structures du pouvoir dans la République du Tadjikistan et un calendrier détaillé d'exécution.

À l'invitation du Gouvernement de la République islamique d'Iran, la prochaine série de négociations aura lieu à Téhéran à partir du 9 avril 1997.

De tels progrès dans les négociations intertadjikiques ont été dans une large mesure possibles grâce au concours et à l'appui sincères apportés par la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, pays observateurs, et les organisations internationales, auxquels nous exprimons notre profonde reconnaissance. Nous voudrions exprimer notre gratitude toute particulière au Représentant spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, M. Gerd Merrem, et à ses collaborateurs, pour les efforts importants qu'ils ont déployés en vue de faire progresser en substance les négociations.

Les accords signés en mars à Moscou ont réellement ouvert la voie à une nouvelle et dernière étape dans le dialogue politique intertadjik. Une étape très importante nous attend : leur application cohérente et ferme. Nous espérons que le Secrétaire général proposera ses bons offices à une application complète et effective des accords signés. À cet égard, nous nous féliciterions d'une décision du Conseil de sécurité prorogeant le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan.

Mon gouvernement est fermement résolu à parvenir, avec l'appui de la communauté internationale, de ses alliés et de ses bons voisins, à la réconciliation nationale complète et à la paix dans notre pays. Cependant, nous nous rendons bien compte que la réconciliation nationale n'est pas un acte unique mais plutôt un processus multiforme et à long terme auquel doivent participer toutes les couches sociales, toutes les régions du pays, et toute la population, à tous les niveaux de la vie sociale.

Le climat moral et psychologique de notre pays reste empoisonné par les toxines libérées au cours de la guerre civile dans notre pays. Malheureusement, ces toxines sont à l'oeuvre dans les agissements des forces qui s'opposent par principe au processus de paix, souhaitent compliquer la situation dans le pays et veulent inverser le cours du processus de règlement politique. On compte parmi ces actes criminels des attaques perpétrées contre le personnel des Nations Unies, la prise en otage de personnel chargé du maintien de la paix et de journalistes, ainsi que des actes terroristes commis contre des citoyens épris de paix et le personnel d'une mission diplomatique à Douchambé.

La crise des otages, en février, a eu d'importantes ramifications politiques. Elle a été surmontée grâce à des négociations intensives et à la contribution personnelle du

Président de la République. Elle a mis en lumière les obstacles complexes qui entravent le règlement du conflit tadjik. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement de la Fédération de Russie et à tous ceux qui, par leurs critiques vigoureuses de la situation et leur soutien actif, ont aidé le Président et le Gouvernement tadjiks à obtenir la libération des otages. Nous voudrions exprimer notre joie et notre gratitude à l'ensemble du personnel militaire et civil de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan pour le dévouement et le courage dont ils ont fait preuve dans des situations complexes et souvent au péril de leur vie, en accomplissant les tâches très difficiles que le Conseil de sécurité leur avait confiées.

De toute évidence, la provocation, le terrorisme, la violence et les prises d'otage sont des tentatives visant à jeter le doute sur la capacité du Gouvernement tadjik de faire régner l'ordre et la stabilité dans le pays. Je voudrais assurer le Conseil que le Président et le Gouvernement tadjiks, en utilisant tous les moyens à leur disposition et conformément à leurs responsabilités, intensifieront leurs efforts en vue de lutter contre les groupes de criminels et feront tout le nécessaire pour assurer la sécurité des personnels internationaux.

Nous exprimons l'espoir que les mesures complémentaires prises par le Gouvernement pour assurer la sécurité des personnels internationaux créeront des conditions propices à la reprise des activités de l'ONU et de son appui effectif au Tadjikistan, à l'heure où le pays connaît une transition difficile du conflit armé à la paix.

L'importance des activités accrues de l'ONU et d'autres organisations internationales au Tadjikistan est dictée par la situation humanitaire critique qui prévaut actuellement dans ce pays. La réduction draconienne du niveau de l'aide en faveur de la protection sociale, des soins de santé et de l'enseignement; la pénurie de l'énergie fournie aux hôpitaux, aux écoles et aux habitations; ainsi que la baisse du revenu réel de la plupart des familles ont empêché la population du Tadjikistan de satisfaire ses besoins vitaux les plus essentiels. La situation critique dans laquelle se trouvent de nombreux réfugiés et personnes déplacées est un problème permanent. Des mesures de grande envergure sont nécessaires pour éliminer les dangers posés par les mines pour la vie et la santé des Tadjiks.

Nous espérons que les États Membres répondront à l'appel global interinstitutions que le Secrétaire général de l'ONU a lancé pour répondre aux besoins humanitaires urgents du Tadjikistan et l'aider à surmonter les effets de la guerre et à reconstruire l'économie du pays. Nous sommes

reconnaissants à tous ceux qui ont déjà annoncé leurs généreuses contributions.

Tous les peuples du monde considèrent la paix non seulement comme une occasion de renaissance, mais aussi comme celle de nouveaux espoirs. L'imminence du printemps et de notre fête nationale de Navruz, les perspectives d'un rétablissement rapide de la paix et d'une concorde nationale au Tadjikistan remplissent mon peuple d'espoir.

Tout au long des récentes années tragiques, la communauté internationale, et au premier chef l'ONU, ont déployé tous leurs efforts de médiation et intensifié leur action humanitaire pour parvenir au règlement pacifique du conflit intertadjik. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes proches de la possibilité de récolter les dividendes concrets de nos efforts collectifs.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Tadjikistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est une réaction tout à fait opportune et importante du Conseil de sécurité à la percée intervenue dans le règlement intertadjik et à la demande faite par les parties à l'ONU de prêter son assistance au processus d'application des accords qu'elles ont signés.

Au cours des derniers mois, le processus de règlement pacifique au Tadjikistan est devenu de plus en plus irréversible. À l'issue des récentes rencontres entre le Président tadjik, M. Rakhmonov, et le chef de l'Opposition tadjike unie, M. Nuri, et à la suite des accords qu'ils ont conclus, ainsi que des deux dernières séries de pourparlers intertadjiks, une percée a été possible dans la voie de la réconciliation nationale. La Fédération de Russie se félicite de ces résultats et invite les parties à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

La signature, le 8 mai, à Moscou d'un Protocole relatif aux questions militaires et d'une Déclaration conjointe sur

les résultats de la série de pourparlers intertadjiks, qui s'est déroulée à Moscou, a constitué une étape très importante dans le règlement tadjik. Le Protocole, signé par les parties et par M. Merrem, le Représentant spécial du Secrétaire général, contient une présentation détaillée des mesures de réintégration, de désarmement et de dissolution des unités armées de l'Opposition tadjike unie (OTU) ainsi que des mesures de réforme des structures militaires du Gouvernement tadjik. Ces documents de base peuvent ouvrir la voie à un règlement définitif.

Nous croyons comprendre que les accords conclus sont encore fragiles. En vue de la prochaine série de pourparlers intertadjiks, il importe d'achever les travaux sur le protocole relatif aux questions politiques et sur d'autres instruments. Dans ces circonstances, la communauté internationale, et au premier chef l'ONU, a un rôle décisif à jouer pour consolider les résultats des pourparlers.

Nous attachons une importance particulière à l'élaboration rapide par l'ONU des paramètres définissant sa contribution à la conclusion des accords intertadjiks, afin qu'elle puisse apporter rapidement son aide à l'application de ces accords dès leur entrée en vigueur. Nous considérons comme essentielles dans le projet de résolution dont nous sommes saisis les dispositions dans lesquelles le Conseil de sécurité se félicite des accords intertadjiks et exprime son intention d'examiner les recommandations du Secrétaire général sur la manière dont l'ONU pourrait aider à leur application, compte tenu des demandes formulées par les parties.

Il y a encore au Tadjikistan des opposants ouverts et dissimulés au règlement pacifique, comme l'attestent les récents actes de terrorisme, notamment les prises d'otages et d'autres initiatives qui ont pris pour cible le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et d'autres personnels internationaux. La Fédération de Russie a déployé des efforts considérables pour obtenir la libération des otages; elle condamne ces actes et appuie la demande faite dans le projet de résolution aux parties de prendre des mesures rigoureuses pour assurer la sécurité des personnels internationaux, de façon que la communauté internationale puisse reprendre pleinement et élargir ses activités au Tadjikistan.

La situation humanitaire dans le pays reste critique. La guerre civile a presque complètement détruit l'économie du pays. De nombreux Tadjiks ont été contraints d'abandonner leur foyer pour se joindre aux plusieurs milliers de réfugiés. La Russie, avec d'autres pays, fournit une aide au Tadjikistan. Nous estimons qu'il faut soutenir énergiquement cette nation,

à l'heure où elle vit une transition difficile du conflit armé à une vie paisible et normale. Nous espérons que cet appel sera entendu par toutes les parties intéressées.

Tout en appuyant les efforts louables du Représentant spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, la Fédération de Russie envisage à l'avenir — en coopération avec l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les pays observateurs aux négociations et avec tous les États intéressés — d'encourager activement la poursuite des progrès des pourparlers intertadjiks et un accord définitif de réconciliation nationale au Tadjikistan.

**M. Gnehm** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, en date du 5 mars, sur la situation au Tadjikistan et nous exprimons toute notre reconnaissance aux efforts déployés par le Représentant spécial, M. Merrem, afin de parvenir à un règlement durable du conflit. Nous remercions également la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) de la contribution qu'elle a apportée dans des conditions très difficiles, ainsi que les États Membres qui ont fourni du personnel à la MONUT.

Les États-Unis sont satisfaits des progrès réalisés dans les pourparlers intertadjiks afin de mettre fin au conflit. À cet égard, les États-Unis appuient l'adoption d'une prorogation pour une durée de trois mois du mandat de la MONUT pour marquer les encouragements du Conseil au processus politique.

La quête de la paix a pris rapidement de l'élan au cours des trois mois qui ont suivi le renouvellement du mandat de la MONUT par le Conseil. Depuis lors, les parties, dans un esprit de compromis et de réconciliation, ont tenu deux séries de négociations et une nouvelle réunion au sommet. Elles sont parvenues à respecter scrupuleusement le cessez-le-feu, ont mis au point un cadre de restructuration du Gouvernement et de partage du pouvoir, et plus récemment, lors des derniers pourparlers de Moscou, ont convenu d'une méthode de réinsertion des forces armées. Le Protocole relatif aux questions militaires, signé à Moscou, représente une étape pratique très importante pour instaurer la confiance, mettre un terme à la guerre civile au Tadjikistan et réconcilier la nation tadjike. Nous sommes reconnaissants à la Fédération de Russie d'avoir facilité ces pourparlers.

Les États-Unis félicitent les parties pour ces succès et, dans le même temps, les prient instamment de mener à bonne fin la tâche difficile consistant à négocier la paix pour leur pays. Nous appelons les parties à appliquer pleinement leurs

accords et à garantir la participation de toutes leurs forces à l'application de ceux-ci.

À l'inverse de ces succès, cependant, la menace qui pèse sur la sécurité des personnels internationaux a entravé les moyens d'action de la communauté internationale pour venir en aide aux parties dans leur recherche de la paix. Ces menaces ont contraint le Secrétaire général à suspendre les activités des Nations Unies au Tadjikistan, au détriment de la population tadjike. Il faut remédier immédiatement à cette situation. Au cours des trois derniers mois, du personnel non armé de la MONUT a été pris en otage et a subi des mauvais traitements, y compris des menaces de mort. D'autres personnels internationaux ont également été victimes de traitements semblables. Une campagne de terrorisme a pris pour cible d'assassinats des personnes semblant être des Russes de souche, dont deux gardes à l'ambassade des États-Unis. Nous sommes profondément préoccupés par cette détérioration inacceptable de la situation sur le plan de la sécurité, qui rend impossible l'exécution par la MONUT des aspects militaires de son mandat.

À cet égard, nous nous félicitons du communiqué conjoint du Président Rakhmonov et de M. Nuri déplorant les actes de terrorisme, et nous appelons les parties à respecter leur engagement de créer un environnement raisonnablement sûr pour les personnels internationaux. Nous reconnaissons les efforts déployés par le Gouvernement tadjik pour traduire en justice certains des éléments criminels responsables de ces actes de violence.

Néanmoins, les États-Unis ne peuvent en toute conscience justifier le retour de tout le personnel de la MONUT au Tadjikistan ou une nouvelle prorogation de son mandat actuel au-delà du 15 juin 1997, s'il n'apparaît pas clairement que le personnel sera en mesure d'exécuter son mandat sans menace pour sa vie et sa liberté.

Nous continuons d'attendre des bonnes nouvelles en provenance des pourparlers intertadjiks, et nous espérons une amélioration de la situation sur le plan de la sécurité, afin que la communauté internationale puisse se remettre au travail. Le rétablissement de la paix au Tadjikistan exige un soutien à la réconciliation nationale de toute la population du Tadjikistan, de toutes ses régions et de tous ses mouvements politiques. La réconciliation créera les conditions propices à l'établissement d'une société démocratique et d'un Tadjikistan pacifique et prospère.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1997/216.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de

résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1099 (1997).

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 55.*